

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le neuf février deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le quatorze février, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Dominique POGGI

N°2022/12

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	SUSINI Ange
POGGI Dominique	ZANNETTI Pierre
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
MIGEVANT Pierre-Jean	CINOTTI Sandrine
NEGRONI-DESINI Vannina	ALESSANDRI Jérôme
ALESSANDRI Stéphanie	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à ZANNETTI Pierre	
ALESSANDRI Jérôme donne procuration à GARIDACCI François	
CINOTTI Sandrine donne procuration à ZANETTACCI Alexia	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Création d'emplois temporaires au sein du service de la voirie.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;

Le Maire informe le Conseil municipal que le recrutement de plusieurs agents contractuels sera nécessaire au sein du service de la voirie, afin de renforcer l'effectif et de répondre au mieux aux besoins de la population dans les mois à venir.

Il est ainsi proposé de procéder à la création des emplois suivants, conformément à l'article visé en préambule et selon les modalités qui suivent :

- 1 emploi d'agent de voirie polyvalent à compter du 28 février 2022 et jusqu'au 31 août 2022 ;
- 1 emploi d'agent de voirie polyvalent à compter du 14 mars 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 ;

- 1 emploi d'agent de voirie polyvalent à compter du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022.

Les agents ainsi recrutés travailleront à raison de 35 heures par semaine et auront pour missions essentielles l'entretien des voies du village. Ils percevront une rémunération mensuelle brute conforme aux indices en vigueur au moment de leur recrutement, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement s'il y a lieu et des congés annuels.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de la création des trois emplois précités, dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12 dont 4 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE C. G. G. S. E. S.' at the top and 'CORSE DU SUD' at the bottom, with a central emblem. The signature is a long, sweeping stroke that extends to the left.